

2<sup>e</sup> Div<sup>on</sup>

amp<sup>on</sup>

Paris, le 20 avril 1839.

51

Ministère  
du Commerce  
et des  
Travaux publics.

Louis-Philippe,

Roi des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

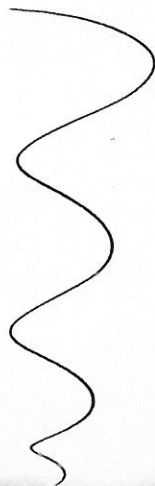
Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au  
département du Commerce et des Travaux publics,

Le Conseil d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

art: 1<sup>er</sup>

La société industrielle de Mulhausen  
est reconnue comme établissement  
d'utilité publique et sans application  
à ses membres du § 4 de l'article 2 de  
la loi du 2 Mai 1827. Son règlement  
est approuvé et sera annexé à  
la présente Ordonnance.





Art. : 2.

Notre Ministre - Secrétaire - d'Etat du Commerce  
et des Travaux publics, Demouré — chargé de  
l'exécution de la présente Ordonnance, qui sera insérée au B.<sup>m</sup> des Lois

Donné au Palais des Tuileries, le 20 avril  
mil huit cent trente deux.

Signé Louis-Philippe.

Par le Roi:

Pour Le Pair de France, Ministre Secrétaire d'Etat au département  
du Commerce et des Travaux publics,  
Le Ministre Secrétaire d'Etat au Dép. de l'Instruction publique  
et des Cultes - Signé : MONTALIVET.

Pour ampliation,

Le Secrétaire général du ministère du Commerce et des Travaux publics,

Edmond Blanc

Collationné:

Le Chef du Bureau central  
du Secrétariat général,

Muscat